



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'île-Perrot tenue le mardi 13 avril 2021 à 19 h 30 en visioconférence publique

Sont présents: Monsieur Pierre Séguin, maire
Madame Nancy Pelletier, conseillère
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller
Madame Gabrielle Labbé, conseillère
Madame Karine Bérubé, conseillère
Monsieur Kim Comeau, conseiller
Monsieur Mathieu Auclair, conseiller
Madame Nancy Forget, directrice générale
Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière

Les personnes présentes, y compris le public, participent à cette séance en visioconférence, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur liées à la pandémie de la COVID-19.

1. ORGANISATION (01)

2021-04-082 1.1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION (01-2120)

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 avril 2021 avec les modifications suivantes:

1. Au point 3.1, retrait des mots "et approbation";
2. Ajout du point 3.4 intitulé "Dossier de l'employé - Donald Desabrais - Directeur des ressources humaines par intérim - Embauche (03-2000/S0001)";
3. Ajout du point 7.2 intitulé "Règlement numéro 713 - Stationnement (RMH 330-2021) - Adoption (07-2500)".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-04-083 1.2. PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE MARDI 9 MARS 2021 À 19 H 30 - APPROBATION (01-2120)

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la directrice des affaires juridiques et greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 9 mars 2021 à 19 h 30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-04-084 1.3. PROCÈS-VERBAL - SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE MARDI 30 MARS 2021 À 19 H 15 - APPROBATION (01-2120)

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la directrice des affaires juridiques et greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 30 mars 2021 à 19 h 15.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-04-085 1.4. PROCÈS-VERBAL - SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE MARDI 6 AVRIL 2021 À 18 H 30 - APPROBATION (01-2120)

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la directrice des affaires juridiques et greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 6 avril 2021 à 18 h 30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-04-086 1.5. MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES - DÉSIGNATION (01-2170)

IL EST proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

DE DÉSIGNER le conseiller Mathieu Auclair à titre de maire suppléant et de substitut à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges pour la période du 14 avril au 10 août 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-04-087 1.6. EXO - RENCONTRE DE DÉMARRAGE DE LA REFONTE DU RÉSEAU - POSITIONNEMENT (01-2510)

CONSIDÉRANT la présentation par Exo et ses partenaires liée au transport collectif qui a eu lieu le 9 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'importance du dossier et les impacts sur le transport actif, le transport par train, la venue prochaine du REM et les besoins de la population pour un service de transport adéquat;

CONSIDÉRANT l'étalement urbain et la croissance de la population dans l'ensemble des villes en périphérie de Montréal, incluant l'île Perrot;

CONSIDÉRANT que la table d'échange sur la mobilité dans le corridor de l'autoroute 20, entre l'île Perrot et Vaudreuil-Dorion, réunissant les acteurs directement concernés ainsi que le MTQ a comme objectif, notamment, d'offrir un portrait des besoins en mobilité et de définir une vision commune pour la mobilité dans ce corridor;

CONSIDÉRANT que la population de l'île Perrot est de près de 40 000 personnes, soit le tiers de la population de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT qu'Exo ne prévoit pas de changement de tarification pour ses services sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges et que la planification de la refonte se fera en collaboration avec les partenaires régionaux et la population;

CONSIDÉRANT que les municipalités de l'île Perrot, soit L'Île-Perrot, Terrasse-Vaudreuil, Pincourt et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, souhaitent communiquer les enjeux concernant leur population ainsi que leurs attentes communes face à cette réforme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Mathieu Auclair et résolu:

DE demander à Exo de prendre en considération les enjeux suivants dans leur réflexion et de les inclure dans le plan d'action qui en découlera, ainsi la Ville de L'Île-Perrot:

- Appuie la démarche d'Exo pour la planification de la refonte globale de son service;
- Assure sa collaboration active quant au développement du projet dans l'intérêt de la population et de ses entreprises et organismes;
- Soutient que le transport collectif sur l'île Perrot doit être une priorité et que les services doivent être offerts dans les plus brefs délais, aux heures de pointe et à l'extérieur des heures de pointe ainsi que les fins de semaine;
- Réitère que le projet d'autoroute 20 demeure crucial et urgent afin que la vision du transport collectif soit maximale;
- Souhaite que la vision des services de transport collectif inclue les services de bus, de bus sur demande, le train s'il y a lieu ainsi que le REM actuellement en construction;
- Convient qu'il est souhaitable d'éviter autant que possible la construction d'îlots de chaleur pour la création d'espaces de stationnement et privilégie un service de transport collectif performant et adéquat pour répondre aux besoins de la population et pour réduire l'impact environnemental ainsi que la pression journalière du trafic sur l'île Perrot;
- Invite la population, les entreprises et les organismes à se prononcer lors de la consultation publique à venir par Exo en 2021 sur l'île Perrot.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2. COMMUNICATIONS (02)

3. RESSOURCES HUMAINES (03)

Dépôt

3.1. LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL - DÉPÔT (03-2000/S0001)

DÉPÔT par la directrice générale de la liste des mouvements de personnel pour la période du 7 mars au 10 avril 2021, conformément à l'article 20.3 du Règlement sur la délégation de pouvoirs et les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

2021-04-088 3.2. LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES - DÉPÔT ET APPROBATION (03-2000/S0001)

IL EST proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

D'ENTÉRINER les embauches pour la période du 7 mars au 10 avril 2021 comme elles figurent sur la liste déposée par la directrice générale, conformément à l'article 20.3 du Règlement sur la délégation de pouvoirs et les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-04-089 3.3. RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DE VILLE DE L'ÎLE-PERROT - POLITIQUE DE FINANCEMENT - MISE À JOUR (03-5700)

IL EST proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'ADOPTER la politique de financement pour le Régime complémentaire de retraite de Ville de L'Île-Perrot mise à jour pour refléter le portrait du régime au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-04-090 3.4. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - DONALD DESABRAIS - DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES PAR INTÉRIM - EMBAUCHE (03-2000/S0001)

IL EST proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par la conseillère Karine Bérubé et résolu:

D'AUTORISER l'embauche de monsieur Donald Desabrais pour agir à titre de directeur des ressources humaines par intérim avec le statut de cadre temporaire.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale, à signer, au nom de la Ville, le contrat à intervenir avec monsieur Desabrais pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. RESSOURCES FINANCIÈRES (04)

2021-04-091 4.1. ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU - REMISE DES DIPLÔMES 2021 - DON (04-3200)

IL EST proposé par le conseiller Mathieu Auclair, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'ACCORDER un don de 500 \$ au Centre de services scolaire des Trois-Lacs visant à attribuer quatre bourses de 125 \$ chacune aux finissants et finissantes de l'année 2021 de l'école secondaire du Chêne-Bleu, lors de la cérémonie de remise des diplômes qui aura lieu le 23 juin prochain.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-04-092 4.2. MONTÉRÉGIE WEST COMMUNITY NETWORK - GRATUITÉ DE SALLE POUR LE YOUTH GALA - REPORT À L'ANNÉE 2022 (04-3200)

CONSIDÉRANT que par la résolution 2020-06-167, le conseil autorisait le report en 2021 d'une gratuité de salle pour la tenue du Youth Gala qui n'a pu avoir lieu en 2020 en raison de la pandémie;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la crise sanitaire incessante et d'un retour à la normale incertain dans les prochains mois, le Montérégie West Community Network souhaite reporter à nouveau l'événement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

DE DÉPLACER la gratuité de salle prévue le 28 mai 2021 pour la tenue du Youth Gala Vaudreuil-Soulanges du Montérégie West Community Network au 27 mai 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-04-093 4.3. DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS - MARS 2021 (04-3750)

IL EST proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés pour le mois de mars 2021 totalisant 1 342 759,09 \$.

DE PRENDRE ACTE de la liste des chèques et des engagements financiers pour cette même période.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. RESSOURCES MATÉRIELLES (05)

6. RESSOURCES IMMOBILIÈRES (06)

7. LÉGISLATION ET AFFAIRES JURIDIQUES (07)

Avis de motion

7.1. RÈGLEMENT NUMÉRO 714 - TARIFICATION - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET (07-2500)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Nancy Pelletier donne avis de motion de l'intention de soumettre pour adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 714 intitulé "Règlement sur la tarification de certains biens, services et activités" et dépose le projet de règlement.

2021-04-094 7.2. RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - STATIONNEMENT (RMH 330-2021) - ADOPTION (07-2500)

ATTENDU que les municipalités locales ont le pouvoir d'adopter des règlements relatifs au stationnement;

ATTENDU que le conseil municipal désire remplacer la réglementation relative au stationnement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Gabrielle Labbé, avec dépôt du projet de règlement, lors de la séance du conseil municipal tenue le 9 mars 2021;

CONSIDÉRANT que toutes les autres formalités prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ont été respectées.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'ADOPTER le règlement numéro 713 intitulé "Règlement relatif au stationnement (RMH 330-2021)".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. RESSOURCES INFORMATIONNELLES (08)

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE (10)

10. TRANSPORT, RÉSEAU ROUTIER (20)

11. GESTION DU TERRITOIRE (30)

2021-04-095 11.1. TOPONYMIE - PLACE MADORE - CROISSANT DES TRÈFLES ET RUE DES SORBIERS - DEMANDE D'OFFICIALISATION (30-5000)

CONSIDÉRANT que le comité de toponymie s'est penché sur le nom des rues du nouveau projet domiciliaire "Place Madore";

CONSIDÉRANT que les noms choisis reflètent adéquatement la flore du milieu où sera aménagé le projet.

IL EST proposé par le conseiller Kim Comeau, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

D'APPROUVER l'odonyme "Croissant des Trèfles" pour désigner la partie de rue formée des lots projetés 6 336 017, 6 335 928, 6 336 018, 6 336 020 et 6 335 929.

D'APPROUVER l'odonyme "Rue des Sorbiers" pour désigner la partie de rue formée du lot projeté 6 335 930.

DE PRÉSENTER une demande d'officialisation à la Commission de toponymie du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-04-096 11.2. 106, BOULEVARD DON-QUICHOTTE, PORTE 110 - ZONE C-25 - PIIA - ENSEIGNES DÉTACHÉE ET MURALE POUR LE COMMERCE "CHICO - BOUTIQUE D'ANIMAUX" (30-8000)

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis d'enseignes détachée et murale a été déposée pour le commerce "Chico - Boutique d'animaux" sis au 106, boulevard Don-Quichotte, porte 110, dans la zone C-25;

CONSIDÉRANT que cette demande consiste à remplacer deux enseignes, dont une murale et une sur pylône communautaire;

CONSIDÉRANT que la zone visée est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le 24 mars 2021, le comité consultatif d'urbanisme a vérifié la conformité du PIIA aux dispositions du chapitre 2 de ce règlement qui sont applicables à la zone visée;

CONSIDÉRANT que le PIIA est conforme au règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Auclair, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis d'enseignes détachée et murale déposée pour le commerce "Chico - Boutique d'animaux" sis au 106, boulevard Don-Quichotte, porte 110, dans la zone C-25.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-04-097 11.3. 110-114, GRAND BOULEVARD - LOTS 4 281 226 ET 4 281 227 - DÉROGATION MINEURE POUR LE COMMERCE "TIM HORTONS" (30-8000)

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à l'égard du commerce "Tim Hortons" sis au 110-114, Grand Boulevard, sur les lots 4 281 226 et 4 281 227, ayant pour objet d'autoriser que deux enseignes pour un service à l'auto soient installées pour une seule allée de commande à l'auto, alors que le paragraphe 1 du premier alinéa de l'article 293 autorise deux enseignes uniquement dans le cas où l'allée de service à l'auto comprend deux voies parallèles et deux postes de commande;

CONSIDÉRANT que la demande a fait l'objet d'une étude par le comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 24 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié le 26 mars 2021 conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que les critères et les conditions prescrits au Règlement sur les dérogations mineures sont respectés;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées par la présente demande ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil, conformément à la loi et dans le respect de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Deslauriers, appuyé par le conseiller Mathieu Auclair et résolu:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'ACCORDER la dérogation mineure au Règlement de zonage demandée à l'égard du commerce "Tim Hortons" sis au 110-114, Grand Boulevard, sur les lots 4 281 226 et 4 281 227, et ainsi permettre que deux enseignes pour un service à l'auto soient installées pour une seule allée de commande à l'auto.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-04-098 11.4. 130, RUE RANGER - ZONE H-14 - PIIA - AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL (30-8000)

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis d'agrandissement et de rénovations extérieures a été déposée pour l'habitation unifamiliale isolée située au 130, rue Ranger, dans la zone H-14;

CONSIDÉRANT que la zone visée est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le 24 mars 2021, le comité consultatif d'urbanisme a vérifié la conformité du PIIA aux dispositions du chapitre 2 de ce règlement qui sont applicables à la zone visée;

CONSIDÉRANT que l'objectif numéro 2 du règlement prévoit de favoriser l'harmonisation architecturale des bâtiments érigés dans la zone et que les critères 2, 3 et 4 suivants de cet objectif ne sont pas respectés:

2. L'architecture du ou des bâtiment (s) est sobre et s'adapte bien à sa fonction et au milieu environnant;

3. Les composantes architecturales du ou des bâtiments (toits, corniches, balcons, ouvertures, éléments d'ornementation, etc.) sont agencées de façon esthétique et harmonieuse et reflètent une certaine homogénéité;

4. Les parements extérieurs des bâtiments sont constitués de matériaux de qualité. Les matériaux utilisés s'agencent bien entre eux et avec ceux des bâtiments voisins. De plus, les couleurs de ces parements s'harmonisent bien avec celles du bâtiment et des bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT que l'objectif numéro 4 du règlement prévoit d'harmoniser l'apparence des bâtiments tout en évitant la répétition et que le critère 1 suivant de cet objectif n'est pas respecté:

1. Les composantes architecturales des bâtiments sont compatibles avec celles des bâtiments qui leur sont adjacents;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Auclair, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

DE REFUSER le PIIA relatif à la demande de permis d'agrandissement et de rénovations extérieures déposée pour l'habitation unifamiliale isolée située au 130, rue Ranger, dans la zone H-14.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ (40)

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce le début de la période de questions et invite le public à s'adresser aux membres du conseil. Celle-ci se déroule de 20 h 04 à 20 h 46.

2021-04-099 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

DE LEVER l'assemblée à 20 h 46.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU 11 MAI 2021.

(Original signé)

PIERRE SÉGUIN
MAIRE

(Original signé)

ZOË LAFRANCE
DIRECTRICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET GREFFIÈRE